

QUELLE LIBERTÉ DE MANIFESTER AUJOURD'HUI EN FRANCE ?

Le 22 février dernier, lors de la manifestation contre le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes, 50 000 personnes se rassemblent dans les rues nantaises. **Les forces de l'ordre**, censées encadrer ce genre de rassemblements pour en assurer la sécurité, **tirent sur les manifestants** en utilisant plusieurs armes dangereuses (grenades assourdissantes, Flash-Ball,...).

Des dizaines de personnes sont blessées. **Trois d'entre elles perdent l'usage d'un oeil**. Triste répétition de malheurs déjà vécus par un nantais de 17 ans en 2007, et d'autres victimes en France et ailleurs. Le mois dernier, plusieurs manifestants sont condamnés à des peines exemplaires allant jusqu'à 1 an de prison ferme pour un jet de fumigène lors de cette manifestation.

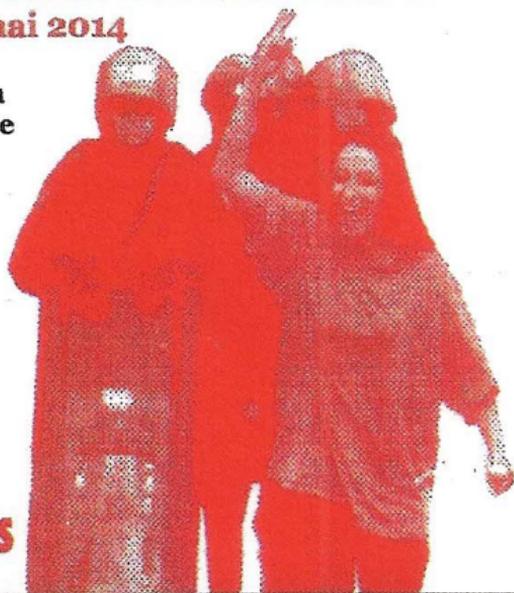
Comment ne pas voir en ces actes une volonté politique d'intimidation des opposants pour affaiblir les mobilisations sociales? Qu'en est-il ainsi du droit à manifester librement et sans risque?

Soirée en soutien aux blessé-e-s du 22 février à Nantes, mardi 6 mai 2014

-19h: Repas solidaire vegan
avec le collectif « La carotte
sans le bâton »

-20h: Témoignages/
discussion/ débat avec
certains blessés du 22/02

Prix libre en soutien aux blessé-e-s.



L'ART SCÈNE
19 RUE DU CHATEAU, NANTES